

26-03-06 Finances – Comptabilité

Autorisation de programme pluriannuelle – Extension et réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry – Bilan et clôture de l'autorisation de programme

Monsieur le Maire expose :

Par délibération n° 23-03-06 du 27 mars 2023, le Conseil Municipal a adopté le principe de recours au vote d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la gestion pluriannuelle des investissements liés à l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024
AP002	Extension et réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry	4 834 341.00 €	2 070 372.37 €	2 763 968.63 €

Par délibération n° 24-03-05 du 25 mars 2024, le Conseil Municipal a approuvé le bilan annuel 2023 de l'autorisation de programme, a reporté les crédits de paiement non utilisés en 2023 pour un montant de 506 567.76 € sur l'exercice 2024 et révisé le montant total de l'autorisation de programme en le portant à 5 291 167.72 €.

Par délibération n° 25-03-06 du 24 mars 2025, le Conseil Municipal a approuvé le bilan annuel 2024 de l'autorisation de programme, a reporté les crédits de paiement non utilisés en 2024 pour un montant de 226 106.14 € sur l'exercice 2025 sans révision du montant total de l'autorisation de programme comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP Réalisés 2023	CP Réalisés 2024	CP 2025
AP001	Extension et réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry	4 966 281.21 €	1 563 804.61 €	3 176 374.46 €	226 102.14 € Correspondant aux Restes à réaliser constatés au CA 2024

Par délibération n° 25-06-17 du 23 juin 2025, le Conseil Municipal a approuvé la révision du montant de l'autorisation de programme en portant le montant total de l'autorisation de programme à 5 058 281.21 € comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP Réalisés 2023	CP Réalisés 2024	CP 2025
AP001	Extension et réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry	5 058 281.21 €	1 563 804.61 €	3 176 374.46 €	318 102.14 € dont 226 102.14 € Correspondant aux Restes à réaliser constatés au CA 2024 Et 92 000 € de CP 2025

Le Maire :

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction M57,

Considérant que les travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry (renommé Jules Verne) et intégration de locaux de la petite enfance sont désormais achevés et que l'ensemble des situations financières est désormais acquitté ;

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP Réalisés 2023	CP Réalisés 2024	CP Réalisés 2025
AP001	Extension et réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry	5 058 281.21 €	1 563 804.61 €	3 176 374.46 €	284 666.83 €

Propose au Conseil Municipal :

- de prononcer la clôture de l'autorisation de programme « Extension et réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry ».
- d'autoriser le Maire à encaisser les subventions liées inscrites au budget primitif 2026 en restes-à-réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prononcer la clôture de l'autorisation de programme « Extension et réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry ».
- d'autoriser le Maire à encaisser les subventions liées inscrites au budget primitif 2026 en restes-à-réaliser.

Copie conforme

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 3 mars 2026**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 2 mars 2026

26-03-06 Finances – Comptabilité

Autorisation de programme pluriannuelle – Extension et réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry – Bilan et clôture de l'autorisation de programme

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par liste à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 27 sur lesquels il y avait 20 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absents et excusés :

MM. BISACCIA Michèle - REPELLINI Raymonde - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - JOLY Florence - MOURGUES Corinne - PUIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme BISACCIA à Mme PAPIN
M. ACHARD à M. DI PAOLO
Mme MOURGUES à M. MOUNIER

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :